

Plan Canicule

Comme chaque été, le plan canicule est réactivé à l'arrivée des beaux jours.

Dans le cadre de la mise en place du « plan canicule », sont invitées à se faire recenser à titre préventif en mairie :

- les personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile et bénéficiant d'une des prestations suivantes : AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance travailleur handicapé, pension d'invalidité.

Pensez à vous inscrire

Si vous êtes dans une de ces situations et que vous souhaitez figurer sur le Plan, deux possibilités :

- Contacter le Centre Communal d'Action Sociale au 03.83.24.90.18.
- Ou présentez-vous en Mairie pour remplir le formulaire "S'inscrire sur le fichier Canicule"

Si vous ne vous sentez pas directement concerné(e) par ce dispositif, peut-être qu'un(e) de vos voisins(es) en a besoin, pensez-y et invitez le (la) à s'inscrire !

D'autre part, la plateforme téléphonique :

« Canicule Info Service » 0.800.06.66.66 appel gratuit, fonctionne et informe en temps réel sur l'état du niveau d'alerte. Ce service est accessible 24h/24, 7 jours sur 7 avec des messages de conseils pour se prémunir des effets sur la santé en cas de fortes chaleurs.

Recommandations

Elles sont résumées au sein de la plaquette "la Canicule et nous" reproduite ci-dessous :